



Chers élèves, chers parents,

Suite à de multiples accidents dus aux ballons en cuir, je suis contraint de les interdire pendant les récréations. En revanche, les ballons en mousse sont autorisés. Vous pouvez vous les procurer dans les magasins de sports à un prix très abordable.  
Les ballons en cuir seront uniquement autorisés lors des activités sportives proposées et encadrées par le CPF.

Le Proviseur